

La mosquée Dar Assalam de Kriens s'est séparée d'un prédicateur soupçonné d'avoir prôné la violence

# L'imam irakien relevé de ses fonctions

« ARIANE GIGON, KRIENS (LU) »

**Dérèpage** » L'association cantonale des musulmans lucernois se distancie fermement d'un imam ayant, selon des soupçons, prôné la violence contre les femmes dans une mosquée de Kriens. Sous le coup d'une enquête, l'homme a été suspendu. La fâtière cantonale recommande aux sept mosquées lucernoises d'enregistrer les prêches du vendredi et de poser de nouvelles exigences pour l'engagement d'imams.

« C'est comme si nous étions ramenés des années en arrière », s'est désolé hier Hajrudin Velic, vice-président de l'association lucernoise des musulmans (IGL), qui avait convié les médias à la mosquée Dar Assalam (DAV) de Kriens. La fâtière estime en effet avoir « fait beaucoup de progrès, dans le dialogue interreligieux ou pour la question des carrés musulmans dans les cimetières ». Mais un sermon du vendredi, en août, a mis ce travail à mal, selon elle.

## Dénégations

Selon la *SonntagsZeitung*, un imam irakien de 38 ans aurait alors prôné les coups contre les femmes, en cas d'« indiscipline ». Le Ministère public lucernois a ouvert une enquête et interpellé l'homme, qui a été interrogé puis relâché. Hier, l'IGL a condamné fermement tout appel à la violence. La fâtière aurait voulu que les membres du comité de la mosquée DAV soient présents, mais « cela n'a pas été possible », a indiqué le président Petrit Alimi.

La fâtière a toutefois rapporté que l'imam désormais suspendu niait avoir prôné des appels à la violence. Petrit Alimi a précisé ne pas avoir eu connaissance, avant les révélations médiatiques, du passé de cet irakien: en 2015, il avait comparu avec trois compatriotes, résidant à Schaffhouse, devant le Tribunal pénal fédéral (TPF) pour soutien à l'organisation Etat islamique. Il avait été le seul à être acquitté. Les responsables d'IGL ne savent pas non plus depuis



A Kriens, la mosquée Dar Assalam se distancie catégoriquement des propos qu'aurait tenus son imam, aujourd'hui suspendu. Keystone

quand l'homme officiait comme imam.

## Diplôme exigé

La fâtière a pris des mesures, sous forme de recommandations: « Nous voulons nous professionnaliser, a annoncé le président. C'est pourquoi la recherche d'un nouvel imam se fera par an-

nonce. » Le texte de cette dernière indique notamment, au chapitre des exigences requises, « un diplôme en théologie, des connaissances d'arabe et d'allemand et un lien avec la Suisse ».

Selon Andreas Tunger-Zanetti, professeur en sciences des religions de l'Université de Lucerne, l'engagement d'imams

compétents est un problème structurel en Suisse, encore plus pour les mosquées arabophones. « Souvent plus petites, très hétérogènes et avec très peu de ressources ».

La police lucernoise dispose, comme d'autres corps de police, de collaborateurs spécialisés en contact avec toutes les mos-

quées. Mais, étant donné l'enquête en cours, elle n'a pas voulu s'exprimer hier sur ce qu'elle savait, ou non, de l'imam incriminé.

**Enregistrer: pour et contre** Pour mieux contrôler les prédicateurs, l'IGL a proposé aux mosquées du canton d'enregis-

trer dorénavant les sermons, une idée « bien acceptée par la mosquée de Kriens », précise Muhammad Sabanovic, chef de projet pour l'IGL. « Plusieurs imams albanophones le font et publient des vidéos sur internet », commente Hansjörg Schmid, directeur du Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg. « Cela peut favoriser la transparence. Mais il ne faudrait pas que cela naisse dans un climat de méfiance. Très rares, les cas comme celui de Kriens surviennent presque toujours dans des communautés isolées et non ancrées dans des réseaux. »



## « La recherche d'un nouvel imam se fera par annonce »

Petrit Alimi

Muris Begovic, de l'association zurichoise des organisations musulmanes (VIOZ), rejette en revanche l'idée de l'enregistrement des sermons. « Il faut plutôt axer sur les échanges, la collaboration et la formation continue. »

Andreas Tunger-Zanetti rappelle qu'aucune formation académique des imams n'existe en Suisse et que les communautés dépendent de l'étranger. « Mais, précise-t-il, une formation continue pour les nouveaux imams est imaginable. Ils pourraient ainsi se familiariser avec les conditions de vie en Suisse. » Avant de conclure: l'imam de Kriens était déjà en Suisse. Des règlements pour les nouveaux arrivants ne l'auraient donc pas touché. »

## À ZÜRICH, LES ÉGLISES S'UNISSENT POUR LA FORMATION D'AUMÔNIERS

L'association des musulmans lucernois (IGL) a réclamé hier le soutien de partenaires extérieurs pour se professionnaliser. Interrogée sur les formes que pourrait prendre ce soutien, elle a évoqué l'aide possible d'autres communautés religieuses. Une collaboration de ce genre existe depuis 2017 dans le canton de Zurich, pour la formation d'aumôniers musulmans.

« La formation zurichoise est pour l'heure unique en Suisse », explique Hansjörg Schmid, directeur du Centre suisse islam et

société de l'Université de Fribourg, partenaire du projet QuaMS avec l'organisation fâtière des associations musulmanes zurichoises (VIOZ) et le canton. Originalité: les Églises catholiques et réformées soutiennent la formation « matériellement et immatériellement », poursuit le professeur: « Elles sont représentées au sein du comité et délèguent une ou un mentor pour accompagner les personnes en formation lors de leur stage pratique, en général en aumônerie hospitalière. » Selon Hansjörg Schmid, « il n'était pas pos-

sible de faire ce projet sans les Églises, car ce sont les principaux acteurs de l'aumônerie dans les institutions telles qu'hôpitaux, cliniques psychiatriques ou prisons ». Le professeur salue « une forme de soutien pragmatique pour reconnaître le rôle de la religion musulmane dans la société ». Quant à la formation continue des imams, « un travail de standardisation similaire serait également souhaitable. Mais leur rôle est plus large et le défi est plus grand. Il faudrait des structures plus stables. » AG

## Le cannabis médical approuvé

**Consultation** » Les prescriptions de chanvre chez le médecin ne sont pas combattues.

Les médecins devraient pouvoir prescrire du cannabis à des fins médicales. Cette modification de la loi sur les stupéfiants proposée par le Conseil fédéral a été largement approuvée lors de la procédure de consultation.

Le cannabis est interdit en Suisse depuis 1951. Jusqu'à présent, les patients ne pouvaient l'utiliser à des fins thérapeutiques qu'en obtenant un feu vert exceptionnel de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). L'an dernier, cet office a délivré environ 3000 autorisa-

tions de ce type pour des patients cancéreux ou atteints de sclérose en plaques.

Avec la révision partielle de la loi sur les stupéfiants, le Conseil fédéral souhaite désormais faciliter l'accès au cannabis médical. L'idée, en consultation jusqu'à aujourd'hui, est de permettre aux médecins de le prescrire directement aux patients.

**L'UDC, le PS, le PLR et le PBD** soutiennent cette proposition. L'UDC y est favorable « si la contribution au bien-être du patient est supérieure à son effet nocif ». Le parti rejette expressément la demande concernant

les fleurs de cannabis médical et le fait de fumer du cannabis en raison du risque élevé d'abus.

Le PLR, le PS et le PBD jugent cette adaptation pertinente, car le nombre d'autorisations, en augmentation constante, contredit le caractère exceptionnel prévu dans le droit actuel. La révision permet également de développer la recherche comme les applications de cannabis médical, selon le PLR.

La Fédération suisse des médecins (FMH) accueille aussi favorablement ce projet. De cette façon, le cannabis médical pourra dévoiler son potentiel et limiter les risques d'abus liés à l'automédication. » AT

## TURCS EN SYRIE

**LA SUISSE CONDAMNE** Le Conseil fédéral condamne l'intervention militaire de la Turquie en Syrie et appelle Ankara à cesser immédiatement les combats. Pour faciliter l'aide humanitaire, il adapte le régime des sanctions envers la Syrie. AT

## SERVICE LONG

**UN QUOTA D'ABSENCES** Les militaires en service long ne devront plus rattraper les jours manqués en cas de maladie ou d'obligations professionnelles. Le quota d'absence ne devra pas dépasser 5% pour la troupe et 10% pour les cadres. AT

## La majorité des avions A220 inspectée et remise en service

**Swiss** » La compagnie aérienne Swiss a remis en service vingtaine d'avions A220, appelés aussi C-Series, sur les 29 que compte sa flotte. Les appareils avaient été cloués au sol pour inspection en raison de problèmes de moteur survenus précédemment. Les activités devraient reprendre normalement dès aujourd'hui, a indiqué hier Swiss. « Les moteurs sont dans un état impeccable », a assuré l'entreprise, après avoir mené une inspection complète sur les appareils.

**Cette mesure** est la conséquence d'un nouvel incident

avec un avion C-Series/A220 équipé de réacteurs Pratt & Whitney, cette fois lors d'un vol reliant Londres à Genève. L'avion a dû atterrir en urgence mardi à Paris suite à un problème de réacteur, selon des informations de plusieurs médias.

**En tout**, la compagnie Swiss a annulé une centaine de vols, touchant 10 000 passagers entre mardi et hier. La compagnie a indiqué que les passagers concernés ont été contactés et pourront être transférés sur d'autres vols aux frais de Swiss ou remboursés. » AWP/ATS